

L'évaluation des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Huisne



Fin 2008, la Commission locale de l'eau, a confié à un cabinet d'études breton, IDEA Recherche, une mission d'évaluation de la mise en oeuvre des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau. Réalisée sur la base de plus de 30 entretiens avec les structures concernées (maîtres d'ouvrage, instances de pilotage, financeurs, acteurs de terrain, etc.), cette évaluation poursuivait plusieurs objectifs :

- l'analyse des démarches en termes de points forts et de points faibles,
- la mise en évidence des principaux facteurs de réussite et d'échec,
- la restitution des perceptions des usagers et des opérateurs locaux,
- l'analyse de la maîtrise d'ouvrage locale en termes d'organisation et de moyens,
- la proposition de leviers de réorientation et/ou d'amélioration.

Validé par la Commission locale de l'eau le 2 avril, le rapport d'évaluation est consultable sur le site du SAGE.

Auteurs du document : IDEA Recherche

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Etudes, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MOT OUTIL

Date : 2009-04-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-82357

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Rapport_Evaluation_ORE__Huisne.pdf

Commune : APPENAI-SOUS-BELLÊME (61005), LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE (61196), BELLAVILLIERS (61037), BELLÊME (61038), BELLOU-LE-TRICHARD (61041), BERD'HUIS (61043), BIZOU (61046), BRETONCELLES (61061), CETON (61079), LA CHAPELLE-MONTLIGÉON (61097), LA CHAPELLE-SOUEËF (61099), COMBLOT (61113), CORBON (61118), COULIMER (61121), COUR-MAUGIS SUR HUISNE (61050), COURGEON (61129), COURGEOÛT (61130), DAME-MARIE (61142), FEINGS (61160), IGÉ (61207), L'HÔME-CHAMONDOT (61206), LOISAIL (61229), LONGNY LES VILLAGES (61230), LA MADELEINE-BOUVET (61241), LE MAGE (61242), MAUVES-SUR-HUISNE (61255), MORTAGNE-AU-PERCHE (61293), MOUSSONVILLIERS (61299), MOUTIERS-AU-PERCHE (61300), PARFONDEVAL (61322), LE PAS-SAINT-L'HOMER (61323), PERCHE EN NOCÉ (61309), PERVENCHÈRES (61327), LE PIN-LA-GARENNE (61329), POUVRAI (61336), RÉMALARD EN PERCHE (61345), RÉVEILLON (61348), SABLONS SUR HUISNE (61116), SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE (61379), SAINT-DENIS-SUR-HUISNE (61381), SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE (61394), SAINT-GERMAIN-DES-GROIS (61395), SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEL (61404), SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE (61405), SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU (61411), SAINT-LANGIS-LÈS-MORTAGNE (61414), SAINT-MARD-DE-RÉNO (61418), SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME (61426), SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE (61448), TOUROUVRE AU PERCHE (61491), VAL-AU-PERCHE (61484), LA VENTROUZE (61500), VERRIÈRES (61501), VILLIERS-SOUS-MORTAGNE (61507), ARGENVILLIERS (28010), AUTHON-DU-PERCHE (28018), BEAUMONT-LES-AUTELS

(28031), BETHONVILLIERS (28038), BRUNELLES (28063), CHAMPROND-EN-GATINE (28071), CHAMPROND-EN-PERCHET (28072), COUDRAY-AU-PERCHE (28111), COUDRECEAU (28112), LES ÉTILLEUX (28144), FRÉTIGNY (28165), LA GAUDAINÉ (28175), MARGON (28236), MAROLLES-LES-BUIS (28237), MEAUCÉ (28240), MONTIREAU (28264), MONTLANDON (28265), NOGENT-LE-ROTHOU (28280), SAINT-BOMER (28327), SAINT-DENIS-D'AUTHOU (28331), SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE (28342), SAINT-VICTOR-DE-BUTHON (28362), SOUANCÉ-AU-PERCHE (28378), TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE (28395), VAUPILLON (28401), VICHÈRES (28407), ARDENAY-SUR-MÉRIZE (72007), AVEZÉ (72020), BALLON-SAINT MARS (72023), BEAUFAY (72026), BEILLÉ (72031), BOËSSÉ-LE-SEC (72038), BONNÉTABLE (72039), LA BOSSE (72040), BOUËR (72041), BOULOIRE (72042), BRETTE-LES-PINS (72047), LE BREIL-SUR-MÉRIZE (72046), BRIOSNE-LÈS-SABLES (72048), CHALLES (72053), CHAMPAGNÉ (72054), CHANGÉ (72058), LA CHAPELLE-DU-BOIS (72062), LA CHAPELLE-SAINT-RÉMY (72067), CHERRÉ (72080), CHERREAU (72081), CONNERRÉ (72090), CORMES (72093), COUDRECIEUX (72094), COURCEBŒUFS (72099), COURCEMONT (72101), COURGENARD (72105), DEHAULT (72114), DOLLON (72118), DUNEAU (72122), FATINES (72129), LA FERTÉ-BERNARD (72132), LAMNAY (72156), LAVARÉ (72158), LOMBRON (72165), LE LUART (72172), MAISONCELLES (72178), LE MANS (72181), MONTAILLÉ (72204), MONTFORT-LE-GESNOIS (72241), NEUVILLE-SUR-SARTHE (72217), NOGENT-LE-BERNARD (72220), NUILLE-LE-JALAIS (72224), PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE (72231), PRÉVAL (72245), PRÉVELLES (72246), SAINT-AUBIN-DES-COUDRAIS (72267), SAINT-CÉLERIN (72271), SAINT-CORNEILLE (72275), SAINT-DENIS-DES-COUDRAIS (72277), SAINT-GEORGES-DU-ROSAY (72281), SAINT-JEAN-DES-ÉCHELLES (72292), SAINT-MAIXENT (72296), SAINT-MARS-D'OUTILLÉ (72299), SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY (72298), SAINT-MARS-LA-BRIÈRE (72300), SAINT-MARTIN-DES-MONTS (72302), SAINT-MICHEL-DE-CHAVAGNES (72303), SARGÉ-LÈS-LE-MANS (72328), SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE (72329), SCEAUX-SUR-HUISNE (72331), SEMUR-EN-VALLON (72333), SILLÉ-LE-PHILIPPE (72335), SOULIGNÉ-SOUS-BALLON (72340), SOULITRÉ (72341), SOUVIGNÉ-SUR-MÊME (72342), SURFONDS (72345), THÉLIGNY (72353), THORIGNÉ-SUR-DUÉ (72358), TORCÉ-EN-VALLÉE (72359), TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE (72363), VIBRAYE (72373), VILLAINES-LA-GONAI (72375), VOLNAY (72382), VOUVRAY-SUR-HUISNE (72383), YVRÉ-L'ÉVÊQUE (72386)

Département : ORNE (61), EURE-ET-LOIR (28), SARTHE (72)

Région : BASSE-NORMANDIE (25), CENTRE-VAL-DE-LOIRE (24), PAYS-DE-LA-LOIRE (52)

Masse d'eau : L'HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU'A BOISSY-MAUGIS (GR0461), L'HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU'A FERTE-BERNARD (LA) (GR0462a), L'HUISNE DEPUIS FERTE-BERNARD (LA) JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE (GR0462b), LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR0474), LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR0475), LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR0476), LA RHONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR0477), LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR0478), LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR0479), LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE (GR0480), LE GUE PERRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1210), LE NARAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1227), LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE (GR1235), LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1239), LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1256), LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1258), LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1261), LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE (GR1267), LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA

CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1268), LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1285), LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1301), LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1312), LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1322), LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1333), L'ARCISSES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CLOCHE (GR1337), L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1365), LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1394), LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1427), L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE (GR1592), LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE (GR1593), Sables et grès du Cénomaniens sarthois (GG081), Sables et grès du Cénomaniens sarthois (GG081), Craie du Séno-Turonien unité du Loir (GG090), Calcaire du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain (GG120), Calcaire du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain (GG120), Marnes du Callovien Sarthois (GG121), Calcaire libre de l' Oxfordien, Orne-Sarthe (GG124), Alluvions Huisne (GG138), Calcaires captifs de l'Oxfordien, Orne, Sarthe (GG141), Calcaires captifs de l'Oxfordien, Orne, Sarthe (GG141)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/l-evaluation-des-operations-de-restauration-et-d-entretien-des-cours-d-eau-du-bassin-de-l-huisne0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

